

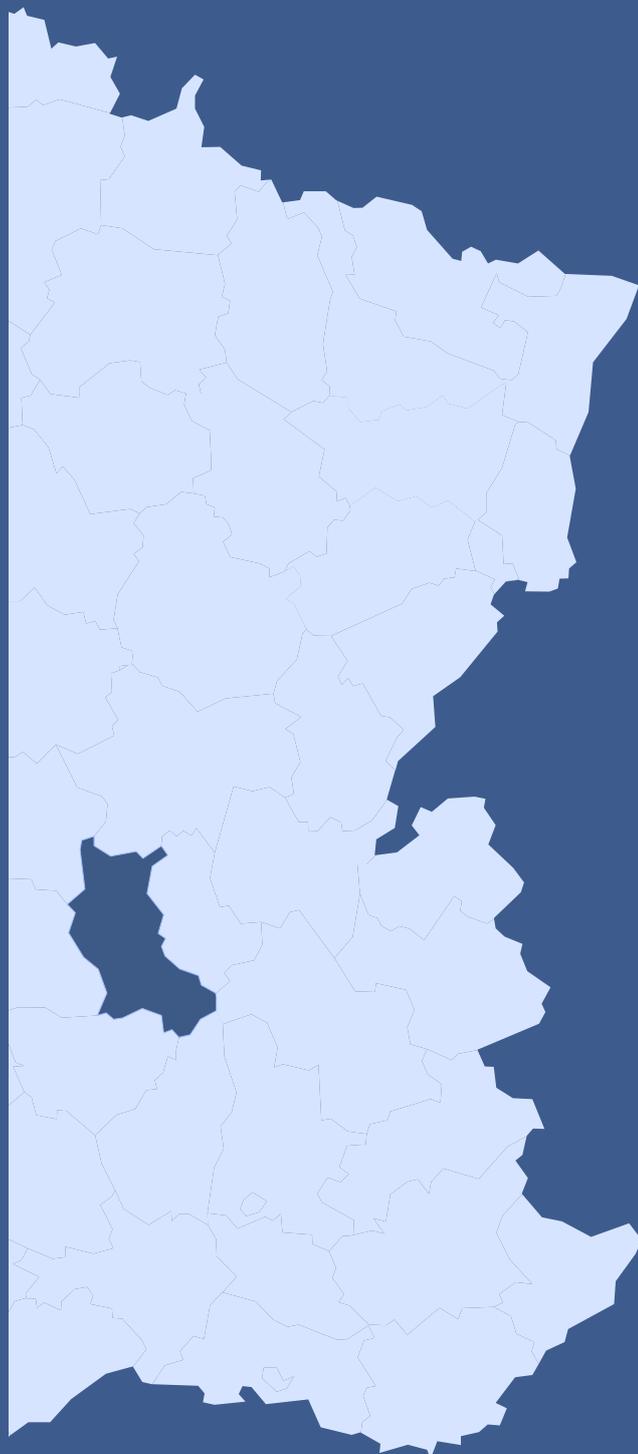
OBSERVATOIRE

SIAO 42 LOIRE

Note d'observation

*Les situations aux problématiques multiples
Quand la prise en charge relève
de champs de compétence divers*

AVRIL
2022



Note d'observation sur les situations aux problématiques multiples

Quand la prise en charge relève de champs de compétence divers

Le SIAO de la Loire centralise l'offre et la demande d'hébergement d'urgence, d'hébergement d'insertion et de logement accompagné sur l'ensemble du département. A ce titre, des personnes aux situations et profils divers le sollicitent. Parmi elles, on retrouve des publics en situation de sans-abrisme ou de précarité au regard du logement qui peuvent ou pourraient être pris en charge par ailleurs par le Conseil Départemental en raison d'une autre problématique (*Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile, Handicap*). **Dans le cadre d'une réflexion de la direction du SIAO¹ sur l'implication des différentes collectivités territoriales dans la prise en charge des personnes en situation de précarité, il a semblé opportun de déterminer les actions directes ou indirectes mises en place par le SIAO pouvant relever totalement ou partiellement du champ de compétences du Conseil Départemental.**

La commande réalisée auprès de l'observatoire du GCS SIAO Loire porte précisément sur les publics suivants :

- Les enfants de moins de 3 ans
- Les personnes victimes de violences conjugales et leurs enfants, dits « victimes exposées »
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes accompagnées ou en sortie d'accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Toutes les données présentées dans cette note concernent l'année 2022 (du 1er janvier au 31 décembre) à l'exception des données sur les personnes hébergées « à un instant t » qui se basent alors sur la seule journée du 31 décembre 2022.

En préambule de cette note, il est également nécessaire de préciser les publics pris en compte pour cette observation. Il s'agit des personnes ayant sollicité le SIAO sur une période donnée. La structuration actuelle du SIAO en deux services, le 115 pour l'hébergement d'urgence et le service social dit « SIAO insertion » pour l'hébergement d'insertion et le logement accompagné ainsi que l'état actuel du remplissage du logiciel SI SIAO utilisé pour la production de données ne nous permettent pas à ce jour de « croiser » les deux services pour de l'observation.

Il sera donc précisé pour chaque indicateur la population considérée sachant qu'une partie, peu importante, des personnes sollicitant le 115 sollicitent également le service social du SIAO.

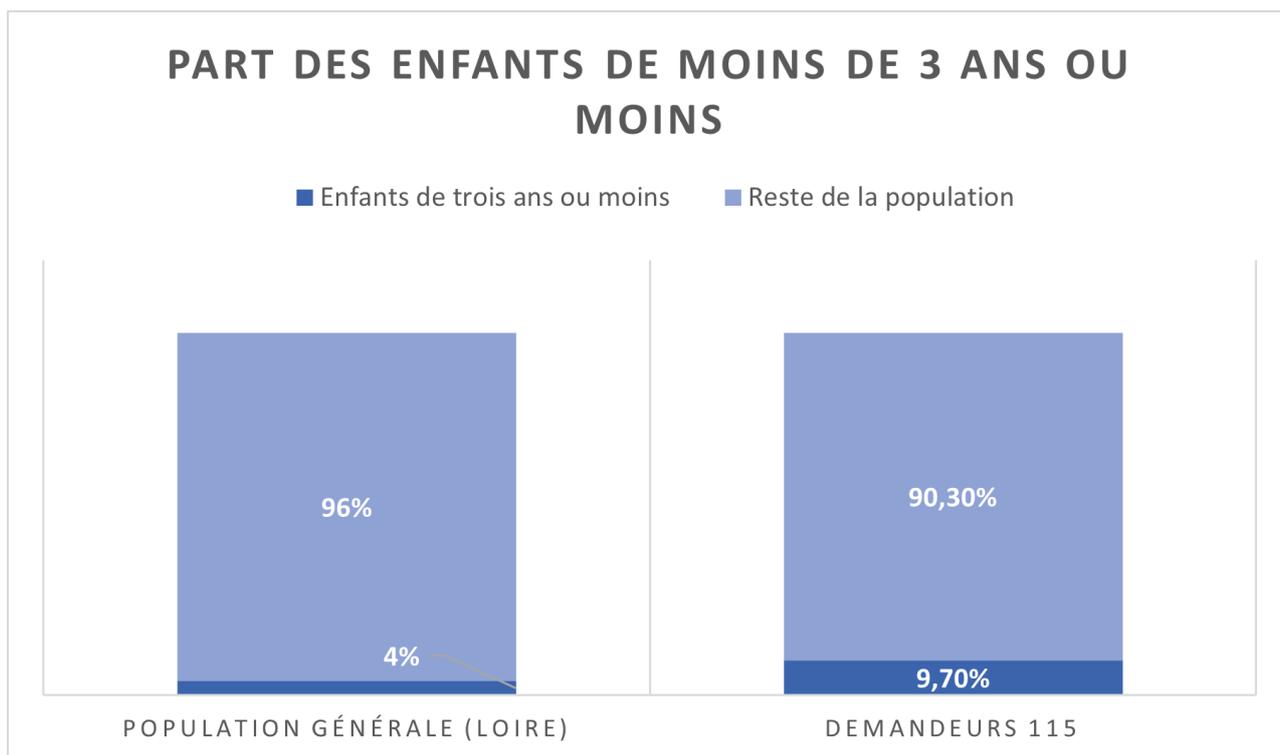
¹ Cette réflexion a été amorcée par le SIAO mais la concrétisation de cette note d'observation s'est faite suite à une rencontre entre le SIAO et le Conseil départemental dans un premier temps et à une sollicitation de la DDETS sur le sujet dans un second temps.

Les enfants de moins de 3 ans

Parmi les demandeurs 115, en demande d'hébergement d'urgence

Sur l'année 2022, 5146 personnes distinctes soit 3088 ménages distincts ont sollicité au moins une fois le 115 pour une demande d'hébergement d'urgence². Parmi ces personnes en demande, on comptabilisait **502 enfants de 3 ans ou moins** ce qui concerne 403 ménages distincts, sachant que ces 403 ménages distincts peuvent également avoir d'autres enfants âgés de plus de 3 ans.

Il est intéressant de noter ici **la surreprésentation des enfants de trois ans ou moins parmi l'ensemble des demandeurs 115**. En effet, ces premiers représentent 9.7% de l'effectif total alors que les enfants de trois ans ou moins ne comptent que pour 4%³ de la population générale de la Loire en 2022.



Si l'on regarde plus précisément la situation familiale des ménages concernés par la présence d'enfants de trois ou moins, on remarque que dans la majorité des cas (53%) il s'agit de femmes seules avec leurs(s) enfant(s).

Composition familiale	Nombre d'enfants de 3 ans ou moins	Nombre de ménages concernés
Couple ou groupe avec enfant(s)	242	182
Femme seule avec enfant(s)	253	215
Homme seul avec enfant(s)	7	6
TOTAL	502	403

² La comptabilisation se fait ici en personnes et ménages distincts : même si les personnes appellent plusieurs fois le 115 sur la période concernée (ce qui est majoritairement le cas) elles ne seront comptabilisées qu'une fois.

³ Source : Insee - Estimations de population. Données actualisées au 19 janvier 2022.

Parmi les demandeurs 115, en demande d'hébergement d'urgence non pourvue

Les personnes appelant le 115 reçoivent une réponse immédiate à leur demande d'hébergement d'urgence ce qui rend l'observation des demandes pourvues et non-pourvues aisée. Pour permettre une comptabilisation en ménages distincts, il a fallu choisir quelle demande était prise en compte pour les ménages qui en avaient réalisées plusieurs sur la période considérée. Afin d'avoir les informations les plus actuelles possibles, c'est donc la dernière demande enregistrée sur la période qui est prise en compte.

Sur l'année 2022, parmi les 3088 ménages en demande auprès du 115, 2319 n'ont pas eu leur dernière demande d'hébergement d'urgence pourvue soit 75% du total des demandeurs. **Parmi ces personnes à qui le 115 n'a pu proposer une solution, on retrouve 311 enfants de trois ans ou moins ce qui concerne 253 ménages distincts.**

Lorsque l'on s'intéresse à la situation familiale de ces ménages, on remarque que les femmes seules avec enfant(s) sont présentes en nombre mais ne représentent plus la majorité de l'effectif (44%). Ceci s'explique par les critères de vulnérabilité appliqués pour la mise à l'abri à l'hôtel (qui constitue la moitié des solutions d'hébergement d'urgence dans la Loire) qui concerne tout particulièrement les femmes seules avec des enfants de trois ans ou moins. Cependant, au regard de la saturation de ces places d'urgence, une solution ne peut être apportée à l'ensemble des familles en demande.

Composition familiale	Nombre d'enfants de 3 ans ou moins	Nombre de ménages concernés
Couple ou groupe avec enfant(s)	181	135
Femme seule avec enfant(s)	124	113
Homme seul avec enfant(s)	6	5
TOTAL	311	253

Parmi les personnes hébergées en urgence

Au-delà de la demande, il est également intéressant de mesurer la présence d'enfants de trois ans ou moins au sein des solutions d'hébergement d'urgence ligériennes qui comprennent la mise en l'abri à l'hôtel et le séjour en centre d'hébergement d'urgence. Pour cette note, c'est la journée du 31 décembre 2022 qui a été observée.

Concernant la mise à l'abri à l'hôtel, 200 ménages soit 520 étaient présentes au 31 décembre 2022 ce qui comprend des personnes mise à l'abri au titre d'une vulnérabilité (356 pour 126 ménages) et au titre des violences conjugales (164 pour 74 ménages). **Parmi elles, on comptabilisait 72 enfants de 3 ans ou moins ce qui concerne 61 ménages.**

Les centres d'hébergement d'urgence quant à eux hébergeaient au 31 décembre 2022 403 ménages soit 667 personnes et **plus particulièrement 70 enfants de trois ans ou moins ce qui concerne 62 ménages.** Ont été comptabilisées ici les personnes en centres d'hébergement d'urgence dits « pérennes » ainsi que celles bénéficiant des places mises à disposition « au titre des aléas météorologiques » qui ne sont pas ouvertes toute l'année.

Au total, les enfants de trois ans ou moins représentaient 21% des personnes hébergées sur un dispositif accessible via le 115.

En lien avec l'explication présentée ci-dessous, on retrouve la surreprésentation des femmes seules avec enfant(s) parmi les ménages avec enfants de trois ans ou moins hébergés.

Composition familiale	Nombre d'enfants de 3 ans ou moins	Nombre de ménages concernés
A l'hôtel		
Couple ou groupe avec enfant(s)	33	24
Femme seule avec enfant(s)	39	37
Homme seul avec enfant(s)	0	0
En centre d'hébergement d'urgence		
Couple ou groupe avec enfant(s)	25	21
Femme seule avec enfant(s)	45	41
Homme seul avec enfant(s)	0	0
TOTAL	142	123

Parmi les demandeurs insertion : en demande d'hébergement insertion ou logement accompagné

Pour terminer le focus sur les enfants de trois ans ou moins, il est possible de regarder leur présence parmi les personnes en demande auprès du service social du SIAO.

Sur l'année 2022, 1464 personnes distincts soit 976 ménages distincts avaient déposé une demande d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné auprès du SIAO. **Parmi elles, on peut dénombrer 99 enfants de trois ans ou moins ce qui concerne 82 ménages distincts** (8.4% du total des ménages demandeurs).

On retrouve également du côté de la « demande insertion » **une surreprésentation des femmes seules avec enfant(s) parmi les ménages en demande avec des enfants de trois ans ou moins (63%)**, plus importante encore que pour la « demande urgence ».

Composition familiale	Nombre d'enfants de 3 ans ou moins	Nombre de ménages concernés
Couple ou groupe avec enfant(s)	38	28
Femme seule avec enfant(s)	59	52
Homme seul avec enfant(s)	2	2
TOTAL	99	82

Les personnes victimes de violences et leurs enfants, « victimes exposées »

Comme évoqué plus haut, le 115 propose une mise en sécurité immédiate aux personnes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Au 31 décembre 2022, cela représentait 164 personnes soit 74 ménages.

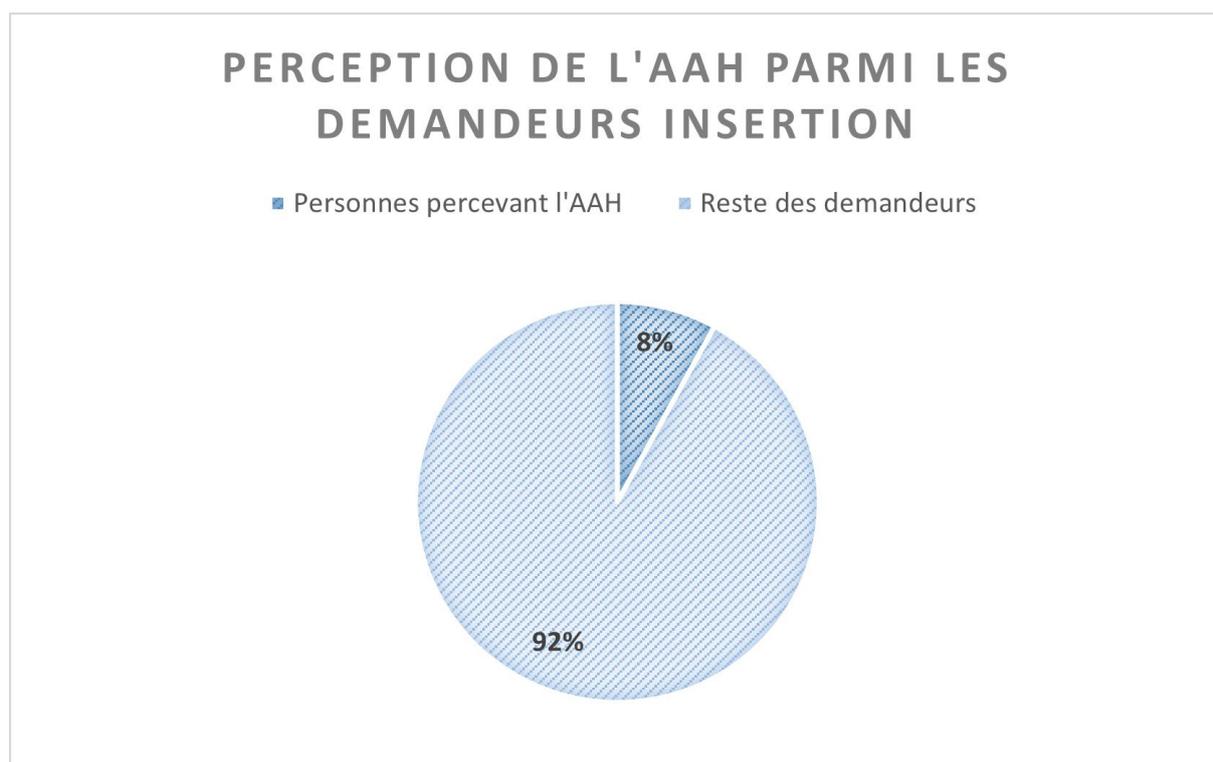
Parmi elles, **88 enfants (entendus comme personnes de moins de 18 ans) que l'on peut considérer comme « victimes exposées »** étaient présents, ce qui concerne 47 ménages distincts, exclusivement des femmes seules avec enfant(s).

Personnes en situation de handicap

Déterminer le nombre de personnes en situation de handicap parmi les personnes en demande auprès du SIAO n'est aujourd'hui pas possible, les informations à caractère médical n'étant pas disponibles dans les extractions réalisées à partir du logiciel SI SIAO. Un des moyens d'approcher cette réalité via les données dont nous disposons est de comptabiliser les personnes bénéficiant de l'AAH (l'Allocation pour Adulte Handicapé) même si la perception de cette prestation ne suffit pas à déterminer si les personnes concernées ont par ailleurs une orientation en attente vers un lieu d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Ceci constitue pour autant un premier indicateur d'handicap relativement important puisqu'il est nécessaire d'avoir un taux d'incapacité déterminé par la CDDPAH (Commission des Droits pour l'Autonomie des Personnes Handicapées) à 80%⁴ pour percevoir l'AAH.

Il est possible de dénombrer les personnes bénéficiant de l'AAH parmi les demandeurs auprès du service social du SIAO pour un hébergement d'insertion ou de logement accompagné car les prescripteurs de la demande renseignent un grand nombre d'informations dans le logiciel. En revanche, cette donnée n'est pas disponible pour les demandeurs auprès du 115 car le niveau d'information demandé pour une demande d'hébergement d'urgence est moins important.

Parmi les 1092 personnes majeures en demande auprès du service social du SIAO en 2022, **90 avaient notifié percevoir l'AAH au moment de leur demande soit 8% de l'effectif total.**

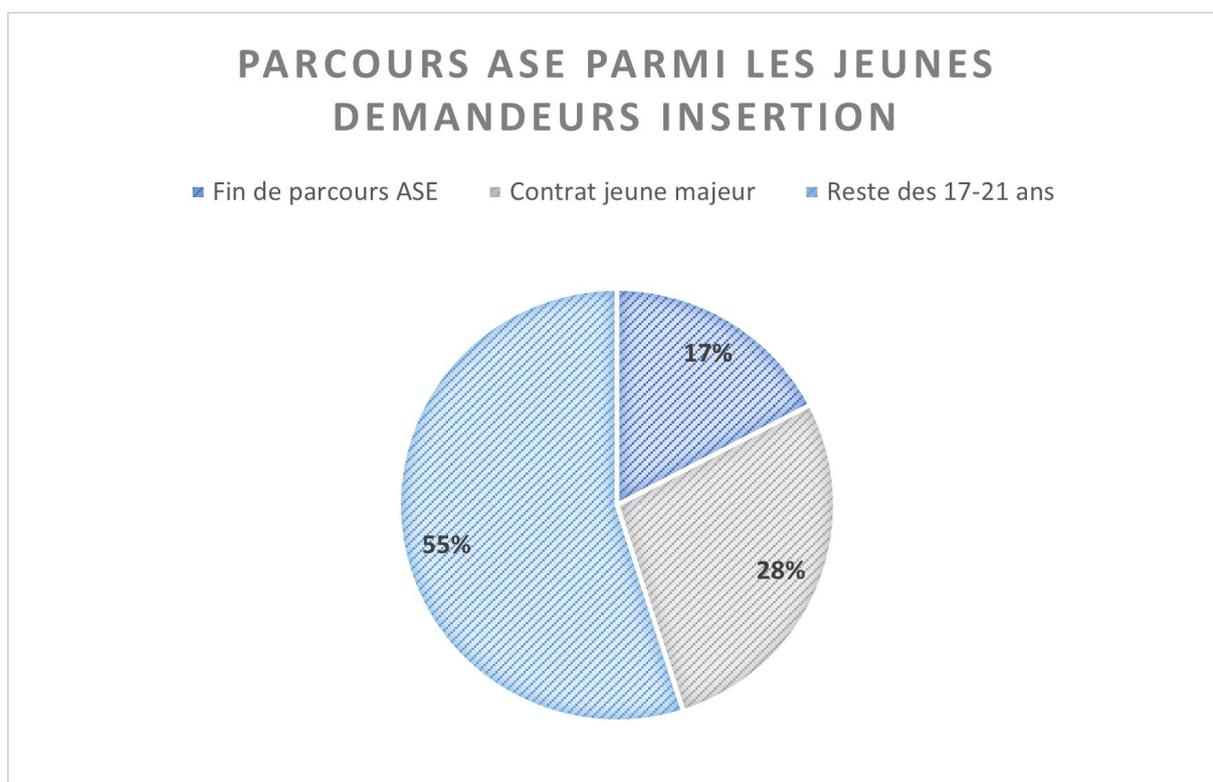


⁴ Il peut être de 50 % à 79 % si la personne a une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi.

Personnes accompagnées par l'ASE ou en sortie d'accompagnement ASE

Il a été choisi de regrouper dans cette catégorie les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement de l'ASE au cours de leur minorité et qui formulent une demande d'hébergement ou de logement accompagné auprès du SIAO à sa suite ainsi que ceux bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur mais qui réalisent également une demande auprès du SIAO. Pour déterminer les jeunes dans cette première situation, nous croisons plusieurs indicateurs dont la situation résidentielle des jeunes au moment de la demande puisque comme pour les personnes en situation de handicap, le fait d'être « sortant d'ASE » n'est pas renseigné tel quel. De ce fait, nous supposons une sous-estimation de ces derniers. En effet, une part des jeunes anciennement accompagnés par l'ASE peut connaître un parcours d'errance résidentielle (à la rue, hébergement chez des tiers, retour au domicile familial...) avant de formuler une demande auprès du SIAO. En revanche, l'information concernant les personnes bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur est plus simple à obtenir puisqu'elle est renseignée de cette façon dans le logiciel.

Sur l'année 2022, parmi les personnes en demande auprès du service social du SIAO, 30 étaient identifiées comme en fin de parcours ASE et 48 bénéficiaient d'un contrat jeune majeur au moment de la demande. L'ensemble de ces jeunes demandeurs « ASE » avaient entre 17 et 21 ans et représentaient 45% des 17-21 ans en demande (en leur nom propre) auprès du SIAO insertion en 2022.





Groupement de Coopération Sociale SIAO Loire

7 rue Richelandière | ☎ 04 77 50 98 88
42100 Saint-Etienne | ✉ siao-loire@siao42.org

 www.siao42.org